

Vos questions / nos réponses

Mon pere se drogue en cachette

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/07/2022 21:48

Je vous explique ma situation, j'ai 16ans et je vis chez mon père 60ans 1/2semaine . Il à arreter de fumer des cigarettes car je lui avais demandé par insouciance quand j'étais jeune et cela fait 5ans qu'il ne fume plus Pendant le covid il a du changé de travail pour mieux gagner sa vie et un jour (il y a a peu près 1an) il me parle banalement d'un collègue a lui que je vais nommer X. Depuis un moment je sens des odeurs étranges : il me dit que c'est ses médicaments . J'ai souvent du monde chez moi et on reste dans ma chambre mais lorsqu'on en sort je sent cette forte odeur et ca en devient gênant car je suis avec mes amis . Un jour j'ai décidé de fouiller sa chambre car je voulais des réponses et j'ai trouver une boite de 200g de beuh ainsi que des briquets ect.. Malgré qu'il gagne bien sa vie la beuh coute très cher et je vois de l'argent « disparaître » , même si ce n'est pas mon argent je trouve ca abusé mais en + ce n'est pas bien pour sa santé sachant qu'il à de l'artrose .J'ai décidé de fouiller également sont téléphone et c'est avec ce fameux X qu'il parle de beuh ; je pense que c'est lui qui la influencé. J'ai décidé d'en parler a mon amie et elle m'a conseillé de lui , (il fume a peut près 2fois par jour) sachant qu'il a arrêté de fumer la cigarette il y a 5ans je me sent mal. J'ai l'impression d'avoir été prise pour une débile , je suis gêné pour mes amis , j'en souffre mais je souffre aussi de le voir se tué. Que pensez vous que je doit faire ?

Mise en ligne le 11/07/2022

Bonjour,

Nous entendons votre grand désarroi et vos questionnements concernant la consommation de cannabis de votre père.

Vous ne pouvez malheureusement pas agir sur cette consommation. Lui seul pourra décider de la réduire ou la stopper lorsqu'il sera prêt et pourra même décider de se faire aider si il le souhaite.

Nous entendons la gêne que cela occasionne pour vous par rapport aux amis que vous recevez chez vous et nous pouvons imaginer qu'aborder ce sujet puisse être difficile avec votre père, notamment pour comprendre le pourquoi de cette consommation de produit psychotrope. Devant ces difficultés, nous vous invitons à vous faire aider par des professionnels spécialisés en addictologie qui pourront vous accompagner pour faire face à cette situation douloureuse pour vous.

Vous pouvez pour cela prendre rendez vous en Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en addictologie (CSAPA) dans le cadre d'une consultation spécifique pour les personnes de votre âge (CJC). Les centres de soins accueillent les usagers de drogues mais aussi les personnes de l'entourage qui bien souvent sont en souffrance du fait de la consommation de leur proche. Vous pourrez y obtenir du soutien, des informations et des conseils. Vous y serez accueilli(e) par des professionnels formés en addictologie (psychologues, infirmiers, éducateurs spécialisés...) de manière bienveillante et non jugeante.

N'hésitez pas à contacter également la Maison des Adolescents (MDA) la plus proche de votre domicile.

L'accueil dans ces différentes structures est confidentiel et gratuit et se fait de préférence sur rendez vous. En tant que personne mineure, vous pouvez vous y rendre sans autorisation parentale.

Nous joignons à cette réponse un lien vers la rubrique "adresses utiles" de notre site internet d'où vous pourrez, grace au moteur de recherche trouver la structure spécialisée la plus proche de votre domicile. N'hésitez pas à prendre contact pour un rendez vous ou pour des renseignements.

Nous joignons aussi un lien vers "Fil Santé Jeunes" une ligne d'écoute dédiée aux jeunes de 12 à 25 ans. Des professionnels bienveillants seront à votre écoute à propos de toutes les préoccupations que vous pouvez rencontrer.

Si vous souhaitez échanger plus amplement à propos de votre situation , nos écoutants sont disponibles tous les jours , par téléphone de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par tchat depuis notre site internet de 14h à minuit.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)

Autres liens :

- [fil santé jeunes](#)